

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1457

28 juillet 2009

### SOMMAIRE

900XP Air Investments I S.à r.l. ....	69905	KF Luxembourg S.à r.l. ....	69905
Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A. ....	69894	KoSa Funding Company S.à r.l. ....	69892
Acmar International S.A. ....	69896	Kullu S.A. ....	69934
AIPP Pooling I S.A. ....	69894	L'Européenne des Métaux S.A. ....	69934
Atlantic Ovin S.A. ....	69895	Locam ....	69895
Avantag International S.a. ....	69894	Manaslu S.A. ....	69918
Avesta S.A. ....	69936	Mas Luc S.A. ....	69918
Axerlind S.A. ....	69896	Merilux S.à r.l. ....	69906
BHG Luxembourg Sàrl ....	69898	MLAM 1 ....	69893
Business Solutions Builders (Luxembourg) ....	69897	MLAM 2 ....	69893
Caiapo S.A. ....	69923	MLAM 3 ....	69891
Cazin S.A. ....	69896	MLAM 4 ....	69891
CHP Participations S.à r.l. ....	69899	MLAM 5 ....	69893
E.L.N Lux ....	69904	Morgan Stanley Moselle S.à r.l. ....	69933
Eurolux Properties S.A. ....	69935	Morgan Stanley Moselle S.à r.l. ....	69934
Eurolux Properties S.A. ....	69935	Naeco S.A. ....	69935
EURX Kons Investment S.à r.l. ....	69933	Nordea Alternative Investment ....	69898
F Chateau VII S.à r.l. ....	69897	Oreka Finances S.A. Holding ....	69936
Fine Gold Invest S.A. ....	69918	Partners Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	69928
Foodfin S.A. ....	69935	Propcons A.G. ....	69905
Franklin Templeton Management Luxembourg S.A. ....	69898	RFRESH ....	69924
G Chateau VII S.à r.l. ....	69897	Ruitor S.à r.l. ....	69936
G Invest S.A. ....	69923	Scaht Société Civile ....	69891
Holding Company of 090630 S.A. ....	69918	Scandinvest S.A. ....	69935
H.R.P. International S.A. ....	69934	Serti S.A. ....	69923
Impact Capital SARL ....	69890	Switex ....	69896
International Consultancy and Accounting Services ....	69924	Takeoff Luxco 1 Sàrl ....	69892
IXIS Caspian Investment Fund ....	69931	Tinvestments S.A. ....	69894
Jaune Services S.A. ....	69905	Triangle Productions S.A. ....	69935
Java Consultancy S. à r.l. ....	69898	Tschineur Holding S.A. ....	69890
J. & G. Carlson Holding S.à r.l. ....	69890	T & S Holdings S.à r.l. ....	69907
Juna S.A. ....	69934	Vanilux S.A. ....	69936
		Verdandi Holding S.à r.l. ....	69892
		XTR Marketing S.à r.l. ....	69896

**Tschineur Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 52.091.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration (le «Conseil») de la Société en date du 29 juin 2009 que Monsieur Luciano Nessi a été nommé président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009085783/15.

(090101936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**J. & G. Carlson Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.683.

—  
EXTRAIT

L'adresse des associés de la Société suivants a changé:

- Monsieur Lars Göran Carlson, associé détenant 375 parts de la Société, réside désormais au Grev Turegatan 60, 11438 Stockholm, Suède.

- Madame Johanna Louise Carlson, associée détenant 125 parts de la Société, réside désormais au Grev Turegatan 60, 11438 Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*J. & G. Carlson S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2009085789/19.

(090101941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Impact Capital SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 138.757.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 1<sup>er</sup> juillet 2009 que la société Delek Belron International Ltd. (société enregistrée à Israël sous le numéro de Registre des Sociétés 520038209) ayant son siège social à 7 Menachem Begin St., Ramat Gan, Israël, a cédé les 6.250 parts sociales qu'elle détenait dans Impact Capital S.à r.l. à la société The Trust Company of Mizrahi Tefahot Bank Ltd (société enregistrée à Israël sous le numéro de Registre des Sociétés 510422231), ayant son siège social à 123 Hachashmonaim ST., Tel Aviv, Israël.

Suite à ce transfert, la société The Trust Company of Mizrahi Tefahot Bank Ltd détient désormais les 6.250 parts sociales de Delek Belron International Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliataire*

Alex van Zeeland

Référence de publication: 2009086677/20.

(090102629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Scaht Société Civile, Société Civile.**

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg E 2.929.

—  
*Cession de parts*

Par actes sous seing privé passés en date du 08/04/2009, les associés de SCAHT Société Civile ont procédé aux cessions de part suivantes:

Madame Monique CORDIER a cédé 25 parts sociales de SCAHT Société Civile à la société SCAHT Investissement S.A. dont le siège social est situé au 31 de la rue du Pont à L-9554 WILTZ.

Moyennant ces cessions de parts, Madame Monique CORDIER a perdu la qualité d'associé et de gérante de SCAHT SOCIETE CIVILE.

Fait à Wiltz, le 08 avril 2009, au siège social de la société

*Pour SCAHT SOCIETE CIVILE*

Bernard Hubin

*Pour SCAHT INVESTISSEMENT S.A.*

Bernard Hubin / Francis Hoffmann

Référence de publication: 2009085923/19.

(090102316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**MLAM 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.471.

—  
Veillez prendre note que suite à des décisions prises par le Conseil de Gérance de l'associé de la société MLAM 4 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, l'adresse de l'associé de la Société «Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.» a été changée de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg en 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAM 4

Signature

Référence de publication: 2009085808/14.

(090101947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**MLAM 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.470.

—  
Veillez prendre note que suite à des décisions prises par le Conseil de Gérance de l'associé de la société MLAM 3 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, l'adresse de l'associé de la société «Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.» a été changée de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg en 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAM 3

Signature

Référence de publication: 2009085805/14.

(090101946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**KoSa Funding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 100.688.

—  
*Extrait des résolutions  
adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009*

- Est rayé gérant de la société M. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 24 juin 2009.

- Est nommé gérant M. Marco Hirth, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 24 juin 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2009085812/19.

(090102190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Verdandi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.373.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 23 juin 2009 que le siège social la société a été transféré du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

*Pour Verdandi Holding S.à r.l.*

SGG S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2009085911/18.

(090101919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.475,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.541.

—  
Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 30 juin 2009 de la société Takeoff Luxco 1 S.à.r.l. que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à compter du 30 juin 2009:

Monsieur Samer Saleh Mah'd Halawa né le 1<sup>er</sup> mars 1973 à Jeddah, en Arabie Saoudite, et ayant pour adresse Flat 701, Tower 1, Fotouh Al Khair Centre, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Monsieur Moiz Saiffudin Chakkiwala né le 24 février 1969 à Pune MS en Inde et ayant pour adresse Flat 1607, European Exhibition Building, Electra Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

2. Démission du Gérant B suivant à compter 30 juin 2009:

Monsieur Hani Barhoush, né le 3 août 1976 en Floride, aux Etats-Unis, et ayant pour adresse Ét.12 Khalifa Street, ADNIC Building, UEA Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Monsieur Carlos Obeid né le 16 janvier 1985 à Zahle au Liban et ayant pour adresse Ét.12 Khalifa Street, ADNIC Building, UAE Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009085793/24.

(090101942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**MLAM 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.468.

---

Veillez prendre note que suite à des décisions prises par le Conseil de Gérance de l'associé de la société MLAM 1 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, l'adresse de l'associé de la Société «Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.» a été changée de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg en 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAM 1

Signature

Référence de publication: 2009085800/14.

(090101944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**MLAM 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.469.

---

Veillez prendre note que suite à des décisions prises par le Conseil de Gérance de l'associé de la société MLAM 2 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, l'adresse de l'associé de la Société «Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.» a été changée de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg en 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAM 2

Signature

Référence de publication: 2009085803/14.

(090101945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**MLAM 5, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.462.

---

Veillez prendre note que suite à des décisions prises par le Conseil de Gérance de l'associé de la société MLAM 5 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, l'adresse de l'associé de la Société «Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.» a été changée de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg en 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAM 5

Signature

Référence de publication: 2009085810/14.

(090101948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Avantag International S.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 50.849.

—  
*Extrait du PV de l'AGE du 30 juin 2009*

Monsieur Peter SCHUTH, Ingénieur, né le 16.02.1977 à Saarbrück résidant à D-66127 SAARBRÜCKEN, Feldstr. 12 a été nommé administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2009086920/12.

(090103753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.337.

—  
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2009, les actionnaires de la société Aberdeen Indirect Property Partners Actice S.A. ont décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009086917/13.

(090103820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

—  
Lors d'une résolution en date du 30 juin 2009, l'associé unique de la société AIPP Pooling I S.A. a pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

\* Lars Graneld (ayant sa nouvelle adresse au Sveavägen 20, SE-10367 Stockholm, Suède)

\* Jon Gustav Martin Rikard Lekander

\* Selim Saykan (ayant sa nouvelle adresse au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg)

\* Birgitta Stenmark

- Renouvellement du mandat de Ernst & Young en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009086918/20.

(090103812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Tinvestments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.441.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009086803/13.

(090103476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Locam, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 42.841.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2009*

Il résulte de la décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 15 mai 2009:

7. Échéance des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société, et nomination des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes:

Messieurs Albert Gillard, Joseph Roufflaer et Jacques Schmetz ont présenté leur démission à l'assemblée générale des actionnaires en qualité d'administrateurs de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé, à l'unanimité, d'approuver la démission des administrateurs prénommés [...].

L'assemblée générale des actionnaires a ensuite décidé, à l'unanimité, de nommer pour un terme de 6 années renouvelables Messieurs:

- Urbanus Thewissen, né le 05/09/1961 à Tongeren, demeurant à nanofstraat n° 112, 3590 Diepenbeek, Belgique, en qualité d'administrateur et de Président du conseil d'administration;
- Dominique Hortulanus, né le 29/05/1961 à Verviers demeurant à rue de Mont n° 292A à 4820 Dison, Belgique, en qualité d'administrateur et d'Administrateur délégué;
- Pierre Cobraiville, né le 21/07/1955 à Bastogne, demeurant rue des Hêtres n° 113, 6600 Bastogne, en qualité d'administrateur.

Monsieur Guillaume Stuckmeyer a présenté sa démission à l'assemblée générale des actionnaires en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé, à l'unanimité, d'approuver la démission du commissaire aux comptes [...].

L'assemblée générale des actionnaires a ensuite décidé, à l'unanimité, de nommer en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour un terme de 6 années renouvelables Monsieur Victor Léopold Bosquin, né le 21/01/1961 à Verviers, demeurant rue Alfred Drèze n° 14 à 4860 Pepinster (Belgique).

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009086923/35.

(090103749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Atlantic Ovin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 123.632.

—  
EXTRAIT

En date du 22 juin 2009

- Madame Carine Bittler, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a donné sa démission du poste d'administrateur qu'elle occupait au sein de la société

- La société Comptabilux S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a donné sa démission du poste de Commissaire aux Comptes qu'elle exerçait au sein de la société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009086924/17.

(090103736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Axerlind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 135.363.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086807/10.

(090103462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Switex, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 9.988.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009086809/10.

(090103459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**XTR Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehrlange, 35B, rue des 3 Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 45.338.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086811/10.

(090104129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Acmar International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 88.203.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009086806/10.

(090103464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Cazin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 102.234.

---

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon mandat d'Administrateur de la Société CAZIN S.A. avec effet immédiat.

P. NOCQUET.

Référence de publication: 2009087413/10.

(090104273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 56.277.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon ordinaire en date du 23 mars 2009*

*Troisième résolution*

L'assemblée approuve la nomination de PME Xpertise, ayant son siège social rue de la Libération, 13 L-5969 Itzig, en tant que réviseur d'entreprises pour la période commençant au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2009087405/14.

(090103821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**F Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.957.

—  
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 10 juillet 2009:

- Cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S. à r. l. à VIII INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC

- Quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S. à r. l. à VIII INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

*Pour F CHATEAU VII S. à r. l.*

Signature

Référence de publication: 2009087410/18.

(090104160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**G Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.958.

—  
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 10 juillet 2009:

- Cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S. à r. l. à VIII CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC

- Quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S. à r. l. à VIII CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

*Pour G CHATEAU VII S. à r. l.*

Signature

Référence de publication: 2009087409/18.

(090104152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Java Consultancy S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3321 Berchem, 6, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 145.415.

---

*Extrait des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2009*

1. Monsieur Dmitri GAVRILOV, demeurant au 36-1-383 Esenina Str., RU-194358 Saint-Petersbourg (Russie), a été nommé en tant que gérant technique de la société. Il pourra engager la société par sa seule signature pour tout ce qui relève de la gestion courante de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

JAVA CONSULTANCY SARL

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2009087492/18.

(090104296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.456.

---

EXTRAIT

M. Edward L. Geary a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se compose désormais de:

- M. John M. Lusk, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. Gregory McGowan, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. William Jackson, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. Jed A. Plafker, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- M. David E. Smart, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009087490/19.

(090104346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Nordea Alternative Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.173.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nordea Investment Funds S.A.

Simon Bateman / Martina Neuhaus

Référence de publication: 2009087491/11.

(090104050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**BHG Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 121.651.

---

Im Jahre zweitausendneun,

Den fünfundzwanzigsten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herr Stefan ZANG, Maurermeister-Fliesenlegermeister, geboren in Trier (Deutschland), am 15. August 1964, wohnhaft in D-54296 Trier, Weiberborn 13,

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, seine Erklärungen zu beurkunden wie folgt:

Der Komparent ist der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BHG Luxembourg S.à r.l.", mit Sitz in L-2444 Luxemburg, 76, rue des Romains, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 14. November 2006, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 2428 vom 29. Dezember 2006, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 121.651.

Der alleinige Gesellschafter fasst folgenden Beschluss:

Der Gesellschaftssitz wird nach L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech, verlegt, und Artikel fünf, Absatz eins, der Satzung wird umgeändert wie folgt:

" **Art. 5. (Erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Zang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2009. Relation LAC / 2009/ 20560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 25. Juni 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009087687/227/32.

(090104951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

### CHP Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.994.

#### STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CHP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 10, Avenue de la Liberté, ici représentée par Monsieur Jean - Francis Bretelle, dirigeant de sociétés, demeurant au 7, rue Vaneau, F-75007 Paris, agissant en sa qualité de Président - Administrateur Délégué.

2) BAERI S.A., ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 3. Avenue Pasteur, ici représentée par Monsieur Jean - Francis Bretelle, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 28 mai 2009.

3) COVENDAN INTERNATIONAL LTD, ayant son siège à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Jean - Francis Bretelle, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 19 mai 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, plus particulièrement dans le secteur du produit alimentaire de luxe et notamment de la production et la commercialisation de caviar et de saumon, sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets

de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "CHP PARTICIPATIONS S. à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à NEUF MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 9.760.000,-) représenté par QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE SIX CENTS (97.600) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.**

1) Stipulations générales

a) Pour les besoins des présents statuts:

- Les termes "Cession" ou "Céder" signifient tout transfert en toute propriété, nue-propriété ou usufruit, sous quelque forme et selon quelque modalité que ce soit, et notamment toute cession à titre onéreux ou gratuit, de gré à gré, par adjudication, apport en société, apport partiel, fusion, scission ou échange ou en résultat de la réalisation d'une sûreté portant sur des Titres;

- Les termes "Contrôle" ou "Contrôler" signifient, s'agissant d'une personne morale, la détention directe ou indirecte d'au moins cinquante et un pour cent (51%) des droits de vote de cette personne morale;

- Le terme "Expert" désigne l'expert désigné d'un commun accord entre l'un des associés, cédant ses Titres, et les autres associés. Lorsque les associés concernés ne s'accordent pas sur l'identité de l'Expert, celui-ci sera désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce du siège social statuant en la forme des référés, en dernier ressort, à la demande de l'associé le plus diligent. Tous les autres associés concernés (y compris l'associé cédant) auront le droit d'être entendus. L'Expert ainsi désigné statuera sans recours possible, conformément aux dispositions légales du code civil. L'Expert devra notifier son évaluation aux associés concernés et à la Société, dans un délai de trente (30) jours à compter de sa désignation;

- Le terme "Offre de Bonne Foi" désigne une offre irrévocable et écrite, portant sur l'acquisition d'un nombre spécifié de Titres, qui précise (i) le nombre et la nature des Titres dont la Cession est envisagée, (ii) le prix ou la contrepartie financière offerte par Titre, (iii) les modalités de l'offre (y compris le calendrier, les conditions posées pour l'opération et, le cas échéant, toute disposition de la nature d'une garantie), (iv) le nom et l'adresse de l'offrant et de la ou des personnes qui le contrôlent en dernier ressort, directement et indirectement;

- Le terme "Société Contrôlée" signifie toute société contrôlée directement ou indirectement au sens des dispositions de la loi du code de commerce;

- Le terme "Titres" désigne toutes valeurs mobilières de la Société et notamment (i) les Parts sociales, (ii) toutes valeurs mobilières émises ou à émettre donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice d'un bon ou par tout autre moyen, à l'attribution de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières représentant ou donnant accès à une quotité du capital de la Société, (iii) des obligations émises par la Société, (iv) les droits de souscription attachés à des valeurs mobilières émises par la Société, (v) les droits d'attribution gratuite de parts sociales émises par la Société, des parts sociales de préférence, telles que définies au point (ii) ci-dessus, ou de valeurs mobilières attachés à des parts sociales ainsi que toutes autres valeurs mobilières émises par la Société et (vi) tout démembrement des titres visés ci-avant et tout autre titre de même nature que les titres visés ci-avant émis ou attribués à la suite d'une transformation, fusion, scission, apport partiel d'actif ou opération similaire.

b) La Cession des Titres s'opère à l'égard de la Société et des tiers par un virement effectué par la Société du compte individuel du cédant à un compte individuel ouvert par la Société au nom du cessionnaire, sur production par ce dernier d'un ordre de mouvement signé par le cédant. L'ordre de mouvement est enregistré le jour même de sa réception sur le registre des mouvements de titres de la Société.

c) Toute Cession intervenant en violation des dispositions du présent Article 7 sera nulle de plein droit en application de la loi du code de commerce.

2) Cessions libres

Les Titres ne peuvent être Cédés librement que dans les hypothèses visées au présent Article 7. 2) et sous réserve que le cessionnaire reprenne à son compte la totalité des engagements pris par l'associé cédant dans les présents statuts.

a) Par un associé à un autre associé;

b) Par un associé à une Société Contrôlée de cet associé sous réserve que cette société demeure à tout moment une Société Contrôlée de cet associé. Dans l'hypothèse où la société cessionnaire des Titres cesserait d'être une Société Contrôlée de l'associé cédant, cet associé se porte fort que la société cessionnaire des Titres rétrocédera immédiatement les Titres de la Société qu'elle détient à cet associé;

c) Par un associé au profit d'une société Contrôlant cet associé;

d) Par un associé à une Société Contrôlée par une ou plusieurs des personnes suivantes:

- Monsieur Pierre Bergé

- Monsieur Jean-François Bretelle et/ou ses enfants majeurs

- Monsieur Peter George Rebeiz et/ou ses enfants majeurs et/ou l'une ou plusieurs de ses sœurs et/ou Tamara Canovo et/ou Suhail Rebeiz et/ou les enfants mineurs de Monsieur Peter George Rebeiz s'ils sont sous tutelle d'une des personnes citées ci-avant.

Toute autre Cession de Titres, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propiété ou l'usufruit, est soumise aux stipulations des Articles 7. 3) à 7. 9) ci-dessous.

3) Droit de préemption

a) Sous réserve des Cessions autorisées par l'Article 7.2) ci-dessus, tout projet de Cession de Titres, sera soumis à un droit de préemption qui s'exercera comme suit:

b) A cet effet, tout associé (le "Cédant") ayant reçu une Offre de Bonne Foi portant sur tout ou partie des Titres qu'il détient ou détiendra, s'il accepte cette offre, devra notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Gérance de la Société l'existence du projet de Cession (la "Notification de Cession") précisant l'identité du cessionnaire (le "Cessionnaire") et le nombre de Titres qu'il souhaite Céder (les "Titres Cédés"). La Notification de Cession sera accompagnée d'une copie de l'Offre de Bonne Foi et de la Notification d'Agrément défini à l'Article 7.4. La Notification de Cession vaudra de la part du Cédant offre irrévocable de Cession à un prix égal au prix proposé dans l'Offre de Bonne Foi.

c) Dans les huit (8) jours de la réception de la Notification de Cession, la Gérance de la Société devra en transmettre copie par lettre recommandée avec accusé de réception aux associés autres que le Cédant (les "Autres Associés") en leur précisant qu'ils disposent d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la copie de la Notification de Cession pour notifier par écrit au Cédant et à la Gérance de la Société qu'ils entendent exercer leur droit de préemption et acquérir la totalité des Titres Cédés (la "Réponse"). Tout Autre Associé qui n'aura pas notifié de Réponse dans ledit délai de trente (30) jours sera réputé avoir renoncé à exercer son droit de préemption.

Si à l'expiration du délai de trente (30) jours susvisé, aucun Autre Associé n'a notifié de Réponse, le Cédant sera libre de Céder lesdits Titres au Cessionnaire, dans les conditions du paragraphe (f) ci-dessous, sous réserve de se conformer à la procédure d'agrément prévue à l'Article 7.4).

d) Si le projet de cession consiste en une vente pure et simple avec paiement d'un prix exclusivement en numéraire, la Réponse des Autres Associés adressée dans les conditions du paragraphe (c) ci-dessus vaudra engagement irrévocable d'achat du nombre des Titres Cédés à un prix égal au prix proposé dans l'Offre de Bonne Foi, sous réserve des modalités d'attribution des Titres prévues aux paragraphes (g) et (h) ci-dessous.

e) Si le projet de cession ne consiste pas en une vente pure et simple avec paiement d'un prix exclusivement en numéraire et, notamment, en cas de Cession à titre gratuit (par exemple en cas de donation, d'échange, d'apport, de fusion ou de scission ou d'une forme combinée de ces formes de Cession), le Cédant devra mentionner dans la Notification de Cession la valeur des Titres Cédés, accompagnés des informations raisonnablement nécessaires à son appréciation.

Les Autres Associés disposeront alors du droit de préempter les Titres Cédés à un prix égal à la valeur indiquée par le Cédant dans la Notification de Cession.

Tout Autre Associé qui, raisonnablement et de bonne foi, estimera que le prix auquel il lui est proposé de préempter les Titres Cédés est trop élevé par rapport à la valeur qu'il estime pour les Titres Cédés, devra l'indiquer au Cédant et à la Gérance de la Société dans la Réponse, avant l'expiration du délai initial de trente (30) jours visé au paragraphe (c) ci-dessus.

Le Gérance de la Société informera alors dans un délai de huit (8) jours l'ensemble des Autres Associés de l'existence d'une contestation. Toute contestation dûment notifiée aura pour effet de rendre caduc tout exercice du droit de préemption qui aurait été notifié par un Autre Associé dans sa Réponse.

A défaut d'accord entre d'une part le Cédant et d'autre part les Autres Associés, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de l'existence du désaccord, le prix de Cession des Titres Cédés sera égal à la valorisation des Titres Cédés fixée par l'Expert.

L'Expert devra notifier son évaluation des Titres Cédés au Cédant aux autres Associés et au Gérance de la Société, dans un délai de trente (30) jours à compter de sa désignation.

Les autres associés disposeront d'un délai de vingt (20) jours suivant la réception du rapport de l'Expert pour notifier par écrit au Cédant et au Gérance de la Société une seconde Réponse s'ils entendent exercer leur droit de préemption sur la totalité des Titres Cédés au prix de cession d'un montant égal à la valorisation des Titres Cédés fixée par l'Expert. Les stipulations du paragraphe, (c) ci-dessus s'appliqueront alors mutatis mutandis.

Les frais de l'Expert seront supportés pour moitié par le Cédant et pour l'autre moitié par les Autres Associés ayant décidé de préempter. Si le ou les Autres Associés ayant notifié une contestation dans les conditions visées ci-dessus, se refusaient finalement de préempter, les frais de l'Expert seraient entièrement supportés par ce ou ces Autre(s) Associé(s).

f) A défaut de préemption portant sur la totalité des Titres Cédés, ou à défaut de paiement de la totalité du prix de cession par les associés dans un délai de trente (30) jours suivant l'exercice de leur droit de préemption en vertu des articles 7.3) c), 7. 3) d) et 7.3) e), le Cédant pourra librement réaliser la cession des Titres Cédés au cessionnaire à condition que la Cession intervienne conformément aux conditions prévues par la Notification de cession et, en cas de fixation du prix de cession par l'Expert, au prix de cession égal à la valorisation des Titres Cédés fixée par ce dernier. La Cession des Titres Cédés devra être réalisée conformément à la procédure d'agrément définie à l'Article 7.4).

A défaut de respect de la procédure d'agrément visée à l'article 7.4) ou à défaut de respect des conditions de Cession visées dans la Notification de Cession, le Cédant devra à nouveau se conformer aux dispositions du présent Article.

g) Si un seul des Autres Associés exerce son droit de préemption, la totalité des Titres Cédés lui sera vendue.

h) Si plusieurs Autres Associés exercent leur droit de préemption, les Titres Cédés seront vendus aux Autres Associés ayant exercé leur droit de préemption au prorata de leurs participations respectives dans le capital de la Société. Pour le calcul de ce prorata, il ne sera pas tenu compte des Actions détenues par le Cédant et par ceux des Autres Associés n'ayant pas exercé leur droit de préemption.

#### 4) Clause d'agrément

a) Sous réserve des stipulations des articles 7. 2) et 7.3) ci-dessus, notamment si le droit de préemption conféré aux associés n'a pas été exercé, toute Cession de Titres, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément, dans les conditions et suivant la procédure prévue par la loi et le présent article, et ce à peine de nullité de la Cession.

b) A cet effet, tout associé (le "Cédant") ayant reçu une Offre de Bonne Foi portant sur tout ou partie des Titres qu'il détient ou détiendra, s'il accepte cette offre, devra notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Gérance de la Société, une demande d'agrément du cessionnaire (la "Notification d'Agrément") précisant l'identité du Cessionnaire et le nombre de Titres qu'il souhaite Céder (les "Titres Cédés"). La Notification d'Agrément sera accompagnée d'une copie de l'Offre de Bonne Foi et de la Notification de Cession définie à l'Article 7. 3) ci-dessus.

c) Dans les huit (8) jours de la réception de la Notification d'Agrément, le Gérance de la Société devra en transmettre copie par lettre recommandée avec accusé de réception aux associés autres que le Cédant (les "Autres Associés") en leur précisant qu'ils disposent d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la copie de la Notification de Cession pour notifier par écrit au Cédant et à la Gérance de la Société qu'ils agrément ou non le cessionnaire. Tout Autre Associé qui n'aura pas notifié de réponse dans ledit délai de trente (30) jours sera réputé agréer le cessionnaire.

d) Si à l'expiration du délai de trente (30) jours susvisé, aucun Autre Associé n'a notifié de Réponse ou si les Autres Associés représentant, avec la participation détenue par le Cédant, au moins quatre vingt cinq pour cent (85%) du capital social et des droits de vote de la Société agrément le Cessionnaire, le Cédant sera libre de Céder les Titres Cédés au cessionnaire, sous réserve de l'exercice du droit de préemption et dans les conditions de l'article 7. 3) ci-dessus. La Cession devra être réalisée aux conditions indiquées dans la Notification d'Agrément et le transfert des Titres Cédés doit avoir lieu dans les trois (3) mois de l'agrément, faute de quoi l'agrément sera caduc.

e) A défaut de l'usage du droit de préemption des Autres Associés dans les conditions de l'article 7. 3) portant sur la totalité des Titres Cédés, et si les Autres Associés, avec le Cédant, représentant au moins quatre vingt cinq pour cent (85%) du capital social et des droits de vote de la Société n'ont pas agréé le Cessionnaire, la Gérance de la Société devra faire acquérir les Titres Cédés aux conditions décrites dans la Notification d'Agrément par la Société en vue de les céder ou à défaut, de les annuler par réduction de son capital social dans les conditions édictées par la loi, et ce dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification de la décision de ces deux refus. La cession des Titres Cédés par la Société à un tiers acquéreur sera soumise à agrément, dans les conditions et suivant la procédure prévue par la loi et le présent article, et ce à peine de nullité de la Cession.

La Société pourra contester de bonne foi et de manière raisonnable l'évaluation faite par le Cédant selon la même procédure que celle décrite à l'article 7. 3) (e) ci-dessus, qui s'appliquera mutatis mutandis.

Le Cédant pourra à tout moment renoncer à la cession des Titres Cédés.

Si, à l'expiration du délai de trois (3) mois ci-dessus prévu, l'achat n'est pas réalisé par la Société auprès du Cédant, l'agrément sera considéré comme donné. A la demande de la Gérance de la Société, le délai pourra être prolongé une seule fois, par décision du Président du Tribunal de commerce statuant par ordonnance sur requête non susceptible de recours, sans que cette prolongation puisse excéder trois (3) mois.

Si, à l'expiration d'un délai de trois (3) mois à compter de la date de rachat par la Société des Titres Cédés, la Société n'a pas Céder les Titres Cédés à un tiers acquéreur, les Titres Cédés seront annulés par réduction du capital social de la Société dans les conditions édictées par la loi.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par deux ou plusieurs gérants de catégorie A et par deux ou plusieurs gérants de catégorie B.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de décès, d'incapacité, d'interdiction, de faillite ou de déconfiture, de démission d'un des gérants de la catégorie A, un remplaçant sera désigné en assemblée générale par les associés représentant plus de soixante-quinze pour cent du capital social.

En cas de décès, d'incapacité, d'interdiction, de faillite ou de déconfiture, de démission d'un des gérants de la catégorie B, un remplaçant sera désigné en assemblée générale par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ensemble avec deux gérants de catégorie B.

Toutefois, toute cession de participations de la société ne peut être décidée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant la totalité du capital social.

L'Assemblée générale annuelle des associés déterminera chaque année la rémunération à attribuer aux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé détenant la pleine propriété ou l'usufruit des parts sociales peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Chaque associé nu-proprétaire pourra assister à titre d'information aux prises de décisions collectives.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

**Art. 14.** Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

L'assemblée générale se tiendra le troisième mardi du mois d'octobre à 11 heures.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente juin deux mille dix.

#### *Souscription et Libération*

1) CHP INTERNATIONAL S.A, pré désignée, dix-neuf mille cinq cent vingt parts sociales . . . . .	19.520
2) BAERI S.A., pré désignée, trente neuf mille quarante parts sociales . . . . .	39.040
2) COVENDAN INTERNATIONAL LTD, pré désignée, trente neuf mille quarante parts sociales . . . . .	39.040
Total: quatre vingt dix sept mille six cent parts sociales . . . . .	97.600

69904

*Libération*

I.- Le souscripteur ci-avant sub 1) a libéré les parts sociales ainsi souscrites par lui par un apport en nature consistant en TROIS CENT VINGT MILLE (320.000) actions entièrement libérées de la société de droit suisse CAVIAR HOUSE & PRUNIER HOLDING S.A., avec siège social au 1, rue Cavour, Genève.

II.- Le souscripteur ci-avant sub 2) a libéré les parts sociales ainsi souscrites par lui par un apport en nature consistant en SIX CENT QUARANTE MILLE (640.000) actions entièrement libérées de la société de droit suisse CAVIAR HOUSE & PRUNIER HOLDING S.A., pré désignée.

II.- Le souscripteur ci-avant sub 3) a libéré les parts sociales ainsi souscrites par lui par un apport en nature consistant en SIX CENT QUARANTE MILLE (640.000) actions entièrement libérées de la société de droit suisse CAVIAR HOUSE & PRUNIER HOLDING S.A., pré désignée.

La valeur de cette contribution a été certifiée au notaire soussigné par trois certificats datés du 12 mai 2009 délivrés par les administrateurs de CAVIAR HOUSE & PRUNIER HOLDING S.A., qui montrent que la valeur des Actions est d'au moins NEUF MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 9.760.000,-)

Lesdits certificats, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Constatacion*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la catégorie A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean Francis BRETTELLE, directeur de sociétés, demeurant à F- 75007 Paris, 7 rue Vaneau
- Monsieur Peter George REBEIZ, directeur de sociétés, demeurant à CH-9122 Ebersol Mogelsberg, Im Mons 986.
- Monsieur Pierre BERGE, demeurant à F-75007 Paris, 55, rue Babylone.

2.- Sont nommés gérants de la catégorie B pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean-Marie BODEN, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
- Madame Corina FABER, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

2. Le siège social est fixé au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

3. le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de commissaire:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

4. La durée du commissaire au compte prendra fin lors de la prochaine assemblée générale.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. F. BRETTELLE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix juillet de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009087682/242/295.

(090104538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**E.L.N Lux, Société Civile.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg E 4.087.

*Cessions de parts sociales*

Entre:

Accountig Group Corp, 3500 South Dupondt Highway, Dover DE 19901 (USA) enregistrée au registre du commerce sous le numéro 6395481,

Cède et transporte par la présente 31 000 (trente et un) parts sociales de la société civile E.L.N Lux, 112 rue du Canal L-4051 ESCH SUR ALZETTE enregistrée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro E 4087.

À

Mme CREPELLE SYLVIE née le 16 mai 1968 à Hayange (France) demeurant 43 rue des écoles F-57310 Rurange les Thionville. La cession est faite au prix de 31000,00 € (trente et un mille), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire le jour de la signature.

Fait à Luxembourg, le 9 Juillet 2009.

Bon pour Cession / Bon pour acceptation  
Accounting Group / Mme CREPELLE SYLVIE  
Signature / Signature

Référence de publication: 2009087440/21.

(090104343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Jaune Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087466/10.

(090104079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**900XP Air Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 145.589.

Suite à la cession du 8 juin 2009:

125 parts sociales sont détenues par la société anonyme "Azot Limited, (R.C.S. B 186384)", société de droit de British Virgin Islands B.V.I., dont le siège social se situe à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickham Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands B.V.I.

Luxembourg, le 01.07.2009.

*Pour 900 XP Air Investments I S.à.r.l.*  
United International Management S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009087478/15.

(090103873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**KF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.381.

Il résulte d'un acte de cessions de parts du 25 juin 2009, que Monsieur Kim Funder, demeurant 6, Olaf Pousens Vej, DK-2920 Charlottenlund, a déclaré céder et transporter cent vingt-cinq parts sociales (125) qu'il détient dans la société à Intento Holding A/S, avec siège social à Gongehusvej 252, DK-2950 Vedbaek, qui accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

KF Luxembourg S.à.r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009087480/14.

(090104014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Propcons A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 53.539.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 10 juillet 2009, que Monsieur Jean-Marc Faber, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

PROPCONS A.G.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009087486/15.

(090104225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

L'an deux mil neuf, le huit juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) ETEX GROUP S.A., ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, 361, avenue de Tervueren, enregistrée sous le numéro BE 0400 454 404,

2) ETERNIT INVESTMENT S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir (RCS B 32619),

toutes deux ici représentées par Madame Marie-Jeanne Kieffer, employée privée, demeurant professionnellement à 42, rue de l'Avenir, L 1147 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 7 juillet 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société MERILUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée sous forme de société anonyme suivant acte notarié du 17 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 12 mars 1991. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 18 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 806 du 3 avril 2008;

- Qu'elles ont pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société en ajoutant au texte actuel de l'article 4 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts les points d) et e) qui ont la teneur suivante:

" **Art. 4. Alinéa 1<sup>er</sup>.**

d) l'octroi de toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit;

e) la souscription d'emprunts sous toutes formes et l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires."

*Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ huit cent cinquante euros (850.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-J. Kieffer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009087698/220/45.

(090104926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**T & S Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.800,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 147.007.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Multi-Media Enterprises Corporation Limited, a company incorporated and organised under the laws of the Isle of Man, having its registered office at Commerce House, 1, Bowring Road, Ramsey IM8 2LQ, Isle of Man, registered with the Companies Registry of Isle of Man under number 105687C,

represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 29, 2009,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. International Multi-Media Enterprises Corporation Limited is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of T & S Holdings Ltd., an exempted company with limited liability, incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-224641 (the Company).

II. By a resolution of the sole director of the Company validly adopted on June 17, 2009, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, its principal establishment and place of effective management from the Cayman Islands to the City of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to that resolution have been duly performed.

III. It results from the balance sheet of the Company that, as of the date hereof, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, having been signed ne varietur by the proxyholder on behalf of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from the Cayman Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name T & S Holdings S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at June 30, 2009;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, with the Company having a share capital of twelve thousand eight hundred Euro (EUR 12,800) divided into twelve thousand eight hundred (12,800) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each and reallocation of shares following consolidation of number of shares in issue;

5. Acknowledgement of the resignation of Mr. Roland Öhri as director of the Company, effective as of the date of this deed, and full discharge to Mr. Roland Öhri for the performance of his duties as director of the Company;

6. Appointment of the new managers of the Company for an unlimited duration, effective as of the date of this deed; and

7. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record that:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office and central administration of the Company from the Cayman Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the

contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name T & S Holdings S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company as at June 30, 2009, a copy of which shall remain attached to the present deed.

*Fourth resolution*

As a result of the aforementioned resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "T & S Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand eight hundred Euro (EUR 12,800), represented by twelve thousand eight hundred (12,800) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the single signature of any manager of the Company with respect to transactions not exceeding a commitment of fifty thousand euro (EUR 50,000), (ii) by the joint signature of any two managers of the Company with respect to transactions not exceeding a commitment of two hundred thousand euro (EUR 200,000), (iii) by the joint signature of a majority of the managers of the Company with respect to

transactions exceeding a commitment of two hundred thousand euro (EUR 200,000) or (iv) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been duly delegated in accordance with article 8.1(ii) of these Articles.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) are allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

*Reallocation of shares*

As a result of the consolidation of the number of shares representing the share capital of the Company, International Multi-Media Enterprises Corporation Limited, prenamed, shall receive twelve thousand eight hundred (12,800) shares with a par value of EUR 1.00 (one Euro) each.

As a result, the share capital has been allocated as follows:

International Multi-Media Enterprises Corporation Limited: twelve thousand eight hundred (12,800) shares in registered form with a par value of EUR 1.00 (one Euro) each.

69912

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective at the date of this deed, of Mr. Roland Öhri as director of the Company and to grant him full discharge for the performance of his duties as sole director of the Company.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons with effect as of the date hereof as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Gianluca Ninno, born on April 7<sup>th</sup>, 1975 in Policoro, Italy, having his professional address at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg; and

- Mr. Natale Capula, born on November 1<sup>st</sup>, 1961 in Villa San Giovanni, Italy, having his professional address at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and central administration of the Company at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

*Declaration*

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Multi-Media Enterprises Corporation Limited, une société constituée et organisée selon les lois de l'Île de Man, ayant son siège social à Commerce House, 1, Bowring Road, Ramsey IM8 2LQ, Île de Man, inscrite au Registre des Sociétés de l'Île de Man sous le numéro 105687C,

représentée par Annick Braquet, employée privée, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. International Multi-Media Enterprises Corporation Limited est l'associé unique (l'Associé Unique) de T & S Holdings Ltd., une société exonérée à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Cayman (Registrar of Companies of the Cayman Islands) sous le numéro WK-224641 (la Société).

II. Par une résolution du directeur unique de la Société valablement adoptée en date du 17 juin 2009, dont une copie restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social, son principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société des Îles Cayman, à Luxembourg-Ville, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Îles Cayman afin de donner effet à cette décision ont été dûment accomplies.

III. Il ressort du bilan de la Société qu'à ce jour, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie de ce bilan ayant été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire, restera annexée au présent acte et sera déposée en même temps auprès de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société des Îles Cayman à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la Société, mais au contraire avec pleine continuité légale et statutaire;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination T & S Holdings S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert de son siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg-Ville;

3. Approbation du bilan de la Société au 30 juin 2009;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois, du fait que la Société devienne une société de droit luxembourgeois régie par la loi sur les sociétés du Luxembourg, la Société ayant un capital social de douze mille huit cents euros (EUR 12.800) divisé en douze mille huit cents (12.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune et réaffectation des parts sociales après consolidation du nombre de parts sociales émises;

5. Prise d'acte de la démission, effective à la date du présent acte, de M. Roland Öhri de ses fonctions de directeur unique de la Société et décharge pleine et entière à M. Roland Öhri pour l'exécution de son mandat de directeur unique de la Société;

6. Nomination des nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée à compter de la date du présent acte; et

7. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ces faits exposés, la partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société des Iles Cayman vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuité légale et statutaire. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Cayman afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment accomplies.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination T & S Holdings S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à compter de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique approuve le bilan de la Société au 30 juin 2009 dont une copie restera annexée au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts modifiés de la Société auront la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "T & S Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle,

à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres de participation ou de dette de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille huit cents euros (EUR 12.800), représenté par douze mille huit cents (12.800) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales entre vifs (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, se trouve à Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation ne sera requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle d'un gérant de la Société quel qu'il soit pour des transactions ne dépassant pas cinquante mille euros (EUR 50.000), (ii) par la signature conjointe de deux gérants de la Société pour des transactions ne dépassant pas deux cent mille euros (EUR 200.000), (iii) par la signature conjointe de la majorité des gérants de la Société pour des transactions dépassant deux cent mille euros (EUR 200.000) ou (iv) par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué conformément à l'article 8.1(ii) des Statuts.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre sera envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés sera considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2009.

### *Réaffectation des parts sociales*

En conséquence de la consolidation du nombre de parts sociales qui représentent le capital social de la Société, International Multi-Media Enterprises Corporation Limited, préqualifiée, recevra douze mille huit cents (12.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

En conséquence de ce qui précède, le capital social est détenu comme suit:

International Multi-Media Enterprises Corporation Limited: douze mille huit cents (12.800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, effective à la date des présentes, de M. Roland Öhri de ses fonctions de directeur unique de la Société et décide de lui octroyer pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat de directeur unique de la Société.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société, avec effet à la date des présentes pour une durée illimitée:

- M. Gianluca Ninno, né le 7 avril 1975 à Policoro, Italie, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,

- M. Natale Capula, né le 1<sup>er</sup> novembre 1961 à Villa San Giovanni, Italie, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu à la partie comparante, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26684. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009087721/242/590.

(090104884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Mas Luc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 71.574.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009087445/13.

(090103510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Fine Gold Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 67.318.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087434/10.

(090103985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Manaslu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 121.943.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009087435/13.

(090103518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Holding Company of 090630 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairfontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 147.013.

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited company Holding Company of 090629 S.A., having its registered office in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person announced the formation by them of a limited company, governed by the relevant law and present articles.

### **Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of Holding Company of 090630 S.A..

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is to carry out any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word and the conduct of any business in connection therewith.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000).

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Decisions concerning an amount exceeding EUR 100,000 is expressly-reserved to the general meeting of the Shareholders.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

**Art. 10.** The corporation is committed by the joint signatures of all the directors.

**Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

### **Financial year - General meeting**

**Art. 12.** The corporation's financial year shall begin on the first of July and shall end on the thirtieth of June of the following year.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. All Acts concerning an amount of more than EUR 100,000 must be submitted to the prior approval of the general meeting.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is subject to the provisions of the law (especially Art 72-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies) authorised to pay interim dividends.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Friday of October at 14.00 o'clock.

**Art. 17.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on June 30, 2010.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2010.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the thirty-one (31) shares have been subscribed by the sole shareholder the company Holding Company of 090629 S.A., prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about nine hundred and fifty Euro.

#### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
  - Mr Frank SCHWIERING, private employee, born in Rheinhausen (Germany), on the 14<sup>th</sup> of March 1972, residing in L-6637 Wasserbillig, 24, Esplanade de la Moselle;
  - Dr. Helene MÜLLER-SCHWIERING, attorney-at-law, born in Hörsholm (Denmark), on the 30 of November 1967, professionally residing in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine;
  - Mrs Gabriele ZALESKI, employee, born in Katowice (Poland), on the 7<sup>th</sup> of February 1954, residing in L-6850 Manternach, 15, om Eer.
- 3) Has been appointed auditor:

The public limited company DELOITTE S.A., with registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg number B67895.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.
- 5) The registered office is fixed in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Fassung der Urkunde:**

Im Jahre zweitausend und neun, den dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft Holding Company of 090629 S.A., mit Sitz in L-1341 Luxemburg, 9, Place Clairefontaine, hierbei vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

welche Vollmacht "ne varietur" von dem Bevollmächtigten und dem Notar unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen um mit derselben hinterlegt zu werden.

Welche Komponente den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung Holding Company of 090630 S.A. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art; alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen; der Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und die Gewährung von Hilfeleistungen; Darlehen oder Sicherheiten sowie der Erwerb von und der Handel mit Eigentumsrechten, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) eingeteilt in einunddreißig (31) Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (EUR 1.000).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

**Verwaltung - Aufsicht**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Beschlüsse welche einen Wert von EUR 100.000 übersteigen sind grundsätzlich der Gesellschafterversammlung vorbehalten.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von drei Mitgliedern des Verwaltungsrates verpflichtet.

**Art. 11.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden

### **Geschäftsjahr - Generalversammlung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Juli bis zum dreißigsten Juni des folgenden Jahres.

**Art. 13.** Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen. Beschlüsse die Wert von EUR 100.000 übersteigen sind grundsätzlich der Gesellschafterversammlung vorbehalten.

**Art. 15.** Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat nach Maßgabe des Gesetzes (insb. Des Artikels 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften) ausgeschüttet werden.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Freitag in Oktober um 14.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 30. Juni 2010.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2010.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, wurden alle einunddreißig (31) Aktien durch die alleinige Gesellschafterin die Gesellschaft Holding Company of 090629 S.A., vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, belauft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

#### *Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin*

Alsdann hat die vorgeannte Komparentin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- Herr Frank SCHWIERING, Privatangestellter, geboren in Rheinhausen (Deutschland), am 14. März 1972, wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, 24, Esplanade de la Moselle;

- Dr. Helene MÜLLER-SCHWIERING, Rechtsanwältin, geboren in Hörsholm (Dänemark), am 30. November 1967, beruflich wohnhaft in L-1341 Luxemburg, 9, Place Clairefontaine;

- Frau Gabriele ZALESKI, Angestellte, geboren in Kattowitz (Polen), am 7. Februar 1954, wohnhaft in L-6850 Manternach, 15, om Eer.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft DELOITTE S.A., mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 560, rue de Neudorf, H.G.R. Luxemburg Nummer B67895.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2010.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1341 Luxemburg, 9, Place Clairefontaine.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Komparentin, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparentin und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die Englische Fassung massgebend.

Worauhin diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Mandanten vorgelesen worden war, wurde sie vom Mandanten und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2009. Relation GRE/2009/2454. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, den 13. Juli 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009087681/231/247.

(090105031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

#### **G Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087458/10.

(090104084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

#### **Caiapo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087460/10.

(090104082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

#### **Serti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087456/10.

(090104090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**RFRESH, Société Anonyme,  
(anc. I.C.A.S., International Consultancy and Accounting Services).**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg B 57.401.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Luc BERRYER, comptable et administrateur de société, demeurant à L-9636 Berlé, Duerfstrooss 77;

2.- La société anonyme BEGELUX S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Luc BERRYER, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acier ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL CONSULTANCY AND ACCOUNTING SERVICES, en abrégé I.C.A.S., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, R.C.S. Luxembourg numéro B 57.401. a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 137 du 21 mars 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 1119 du 23 juillet 2002.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en RFRESH.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, à L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

*Troisième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par l'émission de soixante-quatorze (74) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,-EUR) chacune.

Les soixante-quatorze (74) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par Monsieur Luc BERRYER, préqualifié, par versement en numéraire de sorte que le montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'activité d'intermédiaire commercial, le commerce de gros dans les produits alimentaires tels que conserves, produits secs, produits frais, surgelés ainsi que de produits non alimentaires pour l'horeca, la boulangerie, les collectivités et la vente au détail.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

*Cinquième résolution*

Les associés accordent décharge au gérant de la société Monsieur Luc BERRYER pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

*Sixième résolution*

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée existante en une société anonyme.

*Septième résolution*

Les associés décident en outre de transformer les parts sociales actuelles en actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Chaque associé recevra cinq (5) "actions S.A." en échange d'une (1) "part sociale S.à r.l.", de sorte à ce que le capital social sera dorénavant représenté par six cent vingt actions (620) d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Est annexé aux présentes, un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Pierre ALCOVER de L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, et dont les conclusions sont établies comme suit:

#### *"Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et sous réserve de la valeur de la participation détenue par la société qui a été maintenue à sa valeur d'acquisition de € 18.000,00, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur nette de la société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions représentatives du capital social.

Wiltz, le 27 mai 2009."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Huitième résolution*

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

#### **"STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de RFRESH (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'activité d'intermédiaire commercial, le commerce de gros dans les produits alimentaires tels que conserves, produits secs, produits frais, surgelés ainsi que de produits non alimentaires pour l'horeca, la boulangerie, les collectivités et la vente au détail.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bigonville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1. et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de rassemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015:

- Monsieur Philippe RENKENS, administrateur, né à Hermalle-sur-Argenteau (France), le 20 juin 1965, demeurant à L-8812 Bigonville, 14, rue du Village;
- Madame Kathleen RENKENS, étudiante, née à Liège (Belgique), le 5 janvier 1989, demeurant à B-4350 Remicourt, 61, rue de Momelette (Belgique);
- Monsieur Jeremy RENKENS, étudiant, né à Rocourt (Belgique), le 24 janvier 1991, demeurant à B-4350 Remicourt, 61, rue de Momelette (Belgique).

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Philippe RENKENS, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015:

La société privée à responsabilité limitée de droit belge "BCB", avec siège social à B-4032 Chênée, 25, rue de la Digue, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 461.595.185.

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERRYER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 2009. Relation GRE/2009/2360. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009087685/231/257.

(090104896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

### **Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.523.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The public limited company under the laws of Switzerland Partners Group Holding A.G., having its registered office in CH-6341 Baar-Zug, Zugerstrasse 57 (Switzerland), registration number CH-170.3.021.159-3,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole actual partner of Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B 107.523, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing at Mersch, on the 27<sup>th</sup> of April 2005, published in the Mémorial C number 433 of the 11<sup>th</sup> of May 2005, and whose articles of association have been modified:

- by deed of the Maître Henri HELLINCKX, notary prenamed, on the 1<sup>st</sup> of July 2005, published in the Mémorial C number 1273 of the 25<sup>th</sup> of November 2005;

- by deed of the undersigned notary on the 17<sup>th</sup> of June 2008, published in the Mémorial C number 1777 of the 18<sup>th</sup> of July 2008;

that the appearing party has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

A par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per share is adopted and so the one (1) existing share with a par value of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) is exchanged against five hundred (500) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The share capital is increased by the amount of four million four hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 4,485,000.-), in order to raise it from its present amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to four million nine hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 4,985,000.-), by the issue of four thousand four hundred and eighty-five (4,485) new shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The four thousand four hundred and eighty-five (4,485) new shares have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder Partners Group Holding A.G., prenamed,

- by conversion in capital of a part of the existing reserve for capital increases and in particular to the extent of one million five hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,550,000.-).

The existence of such reserve has been proved to the undersigned notary by accounting documents of the company.

- by relinquishment in favour of the company Partners Group (Luxembourg) S.à r.l. of an unquestionable, liquid and enforceable claim of two million nine hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 2,935,000.-) against the said company Partners Group (Luxembourg) S.à r.l.

Proof of the existence of this claim was given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 5, paragraph 1, of the articles of association is amended as follows:

"The issued share capital of the Company is set at four million nine hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 4,985,000.-) divided into four thousand nine hundred and eighty-five (4,985) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-)."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand four hundred and fifty Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse Partners Group Holding A.G., ayant son siège social à CH-6341 Baar-Zug, Zugerstrasse 57 (Suisse), numéro d'immatriculation CH-170.3.021.159-3,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B 107.523, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 433 du 11 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire prénommé, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1273 du 25 novembre 2005;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1777 du 18 juillet 2008;

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par part sociale est adoptée et ainsi l'une (1) part sociale existante avec une valeur nominale de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) est échangée contre cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social est augmenté à concurrence de quatre millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 4.485.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 4.985.000,-), par l'émission de quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq (4.485) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq (4.485) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associée unique Partners Group Holding A.G., prénommée,

- par conversion en capital d'une partie des réserves existantes pour augmentations de capital et notamment à concurrence d'un million cinq cent cinquante mille euros (EUR 1.550.000,-).

La justification de l'existence de ladite réserve a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

- par renonciation en faveur de la société Partners Group (Luxembourg) S.à r.l. à une créance certaine, liquide et exigible au montant de deux millions neuf cent trente-cinq mille euros (EUR 2.935.000,-) à charge de ladite société Partners Group (Luxembourg) S.à r.l.

La preuve de l'existence de cette créance a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts est modifié comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 4.985.000,-) divisé en quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (4.985) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-)."

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de trois mille quatre cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistre à Grevenmacher, le 30 juin 2009. Relation GRE/2009/2321. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009087689/231/114.

(090104863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**IXIS Caspian Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 53.209.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND (the "Company"), with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 53.209, incorporated by a deed of Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on December 21, 1995 under the denomination of CDC Investment Fund published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 59 dated February 1<sup>st</sup>, 1996. The articles of incorporation have been modified by a deed of Me Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on December 21, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 224 of February 8, 2002. The denomination of the Company has been modified by deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch on March 18, 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 309 of April 5, 2005.

The general meeting is opened at 2.00 pm and Mr Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Laetitia Boeuf, officer, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Katja Kieffer, officer, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 3.8332 shares in circulation, 3.8332 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent to the shareholders by registered mail on June 17, 2009.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

*Agenda:*

- (i) Decision to dissolve and liquidate the Company;
- (ii) Appointment of Maître Pierre Delandmeter as liquidator;
- (iii) Determination of the powers of the liquidator;
- (iv) Appointment of Deloitte S.A., as auditor to the liquidation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint Maître Pierre Delandmeter, with office at Luxembourg, 8-10 avenue Marie-Thérèse, born at Uccle, Belgium, on the 26<sup>th</sup> March, 1959, as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Third resolution*

The meeting decides to determine of the powers of the liquidator as follows:

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 governing commercial companies, as amended, (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator shall be entitled to remuneration including expenses such as (without limitation) professional insurance in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

*Fourth resolution*

The meeting decides the appointment of Deloitte S.A., as auditor to the liquidation.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND (la "Société") avec siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 53.209 et constituée suivant acte notarié de Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch à l'époque, le 21 décembre 1995 sous la dénomination de CDC Investment Fund et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 59 daté du 1<sup>er</sup> février 1996.

Les statuts ont été modifiés par acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange à l'époque, le 21 décembre 2001, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 224 du 8 février 2002. La dénomination de la Société a été modifiée par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch à l'époque le 18 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 309 du 8 avril 2005.

L'assemblée est ouverte à 14.00 et Mr Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'assemblée.

Mme Laetitia Boeuf, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Mme Katja Kieffer, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 3,8332 actions en circulation, 3,8332 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notices, comprenant l'ordre du jour envoyé aux actionnaires par lettre recommandée le 17 juin 2009.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Décision de dissolution et de liquidation de la Société;
- 2) Nomination de Maître Pierre Delandmeter comme liquidateur;
- 3) Détermination de l'étendue des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Nomination de Deloitte S.A. comme auditeur à la liquidation.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> Résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée nomme Maître Pierre Delandmeter, avec bureau au 8-10, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg, né à Uccle, Belgique, le 26 mars 1959 en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

*3<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra délè-

guer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur a droit à une rémunération incluant les dépenses telles que (sans limitation) l'assurance professionnelle conformément aux pratiques applicables du marché pour des services rendus par des experts comptables.

#### 4<sup>ème</sup> Résolution

L'assemblée nomme Deloitte S.A. comme auditeur à la liquidation.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, L. BOEUF, K. KIEFFER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation: LAC/2009/25650. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009087737/242/124.

(090105221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

---

#### **EURX Kons Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.616.

Il y a lieu de changer l'adresse professionnelle de M. Dirk Ruppert, gérant de la Société pour l'adresse suivante:  
15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009087406/15.

(090104001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

#### **Morgan Stanley Moselle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.879.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1060 du 5 juin 2007.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Moselle S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009087424/14.

(090104006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Juna S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 51.464.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087422/10.

(090103941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**H.R.P. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 64.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087421/10.

(090104105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**L'Européenne des Métaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 48.404.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087419/10.

(090103942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Kullu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 125.751.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087418/10.

(090103943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Morgan Stanley Moselle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 125.879.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1060 du 5 juin 2007.

Les comptes au 30 novembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Moselle S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009087426/14.

(090104002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Foodfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 101.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087427/10.

(090104100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Scandinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 93.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087429/10.

(090104000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Naeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 92.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087430/10.

(090104096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Triangle Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 43.746.

Les comptes annuels au 31.03.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087431/10.

(090103993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Eurolux Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 87.617.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087432/10.

(090103990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Eurolux Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 87.617.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087433/10.

(090103987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Oreka Finances S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 36.576.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087416/10.

(090103945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Avesta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.197.

Les comptes annuels au 30.09.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087417/10.

(090103944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Ruitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.506.

*Cession de parts sociales*

Suite à la cession de parts en date du 8 juin 2009 entre Monsieur Jacques Mottard et Semaphore Investissements SA, le capital social se répartit de la façon suivante:

Sémaphore Investissements SA .....	125 parts sociales
TOTAL: .....	125 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009087404/14.

(090103810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Vanilux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009086812/13.

(090103458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---